



● Situation sécuritaire des 12 premiers pays placés sur la liste des « pays d'origine sûrs »¹ - Actualisation

Cette note vise à actualiser la note élaborée par Forum réfugiés en novembre 2008 relative à la situation sécuritaire des 12 premiers pays placés sur la liste des « pays d'origine sûrs » (note n°16/2008). Seuls certains pays sont concernés par des actualisations qui ne se veulent pas exhaustives mais visent seulement à attirer l'attention des membres du Conseil d'administration de l'OFPRA sur l'instabilité persistante de ces pays.

Bénin

Recrudescence des crimes et trafic d'armes légères

Un article paru dans Irin News² en décembre 2008 fait état d'une forte augmentation des crimes au Bénin. De nombreuses attaques à main armée de banques ont eu lieu durant ces derniers mois, la plupart à Cotonou. Sept personnes ont été tuées et des douzaines d'autres ont été gravement blessées à l'occasion de ces attaques. L'article mentionne que de nombreux commerçants ont également été victimes de braquages à main armée. L'article décrit une situation d'insécurité grandissante et de peur. Les officiels interrogés font part d'une situation économique déplorable qui pousse certaines personnes à commettre des crimes sanglants et violents ainsi que d'un trafic d'armes légères en recrudescence et difficilement maîtrisable. Les personnes interrogées précisent que la violence et l'insécurité touchent en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables qui ne peuvent pas se permettre d'arrêter de travailler ou de changer d'activité.

Source: Integrated Regional Information Networks (IRIN), Benin: Violent crime threatens markets, livelihoods, 30 December 2008

Bosnie-Herzégovine

Situation menaçant la paix et la sécurité internationales

Fin novembre 2008, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté une nouvelle résolution sur la Bosnie-Herzégovine dans lequel il constate que « la situation dans la région continue de menacer la paix et la sécurité internationales ». Le Conseil

¹ Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Mali, Maurice, Mongolie, Sénégal, Ukraine

² Service de presse et d'analyse des Nations Unies

réaffirme donc son appui à l'Accord de paix ainsi qu'à l'Accord de Dayton et engage les parties à respecter scrupuleusement les obligations qu'elles ont souscrites en signant ces accords.

Risques en cas de retour des réfugiés et des personnes déplacées

Dans son rapport annuel de 2009, Human Rights Watch fait état d'un déclin du nombre de retours de réfugiés et personnes déplacées dans leur région d'origine en Bosnie-Herzégovine. L'organisation précise qu'en juin 2008, 132 000 Bosniens étaient toujours déplacés. De plus, un certain nombre de personnes déplacées, enregistrées comme de retour dans leur région d'origine en 2008 par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont à nouveau été contraintes de se déplacer, particulièrement dans des zones où elles faisaient partie d'une minorité.

Sources:

- *UN Security Council, Security Council resolution 1845 (2008) [the situation in Bosnia and Herzegovina], 20 November 2008*

- *Human Rights Watch, World Report 2009 - Bosnia and Herzegovina, 14 January 2009*

Croatie

Nouvelles attaques et menaces à l'encontre de journalistes croates

En novembre et décembre 2008, Reporters sans frontières et Amnesty International ont à nouveau dénoncé les violences auxquelles étaient exposés les journalistes croates qui cherchaient à dévoiler la vérité sur les crimes de guerres et les affaires de corruption. Ces deux organisations qui ont souligné l'absence de protection effective des journalistes menacés ont demandé au gouvernement d'assumer ses responsabilités, en protégeant les journalistes menacés et en ouvrant une enquête impartiale et effective sur les menaces et attaques dont ont fait l'objet de nombreux journalistes. Cette demande est survenu après que Drago Hedl, l'un des plus fameux journalistes du pays, ait reçu de nouvelles menaces de mort suite à son enquête mettant en lumière l'implication de politiciens de haut rang dans le meurtre de Serbo-croates dans la vielle d'Osijek durant la guerre de 1991-1995.

En janvier 2009, Reporter sans frontières a condamné les « harcèlements judiciaires » dont était victime le journaliste Zeljko Peratovic, accusé par le Ministère de l'Intérieur de « disséminer des informations susceptible de décevoir la population » et encourant dès lors une peine de prison d'un an. Ce journaliste enquêtait sur le meurtre en 2000 de Milan Levar, témoin placé sous la protection du Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie, tué dans un attentat à la voiture piégé. Selon Reporters sans frontières, les charges qui pèsent sur Zeljko Peratovic sont ridicules, inacceptables et portent gravement atteintes à la liberté d'expression.

Risques en cas de retour des personnes déplacées et des réfugiés

Human Rights Watch, dans son dernier rapport annuel de 2009, indique que les réfugiés serbes de retour en Croatie ont continué de se heurter en 2008 à des actes de violences et d'intimidation constituant de sérieux obstacles à leur réintégration et leur retour durable. L'organisation précise que même si la police a mené des enquêtes pour identifier les responsables de ces attaques, ces enquêtes se sont en

majorité soldées par des échecs. Human Rights Watch souligne que les Serbes de retour en Croatie sont toujours confrontés à des difficultés pour reprendre possession de leur logement malgré des décisions judiciaires en leur faveur. L'organisation estime qu'il n'existe toujours pas de solution viable pour le retour des Serbes qui ont été privés pendant la guerre de leur droit de propriété.

Sources:

- *Reporters Without Borders, Drago Held under police protection after receiving fresh death threats, 28 November 2008*
- *Amnesty International, Croatian journalists under attack, 1 December 2008*
- *Human Rights Watch, World Report 2009 - Croatia, 14 January 2009*
- *Reporters Without Borders, Judicial harassment of war crimes reporter continues, 15 January 2009*

Géorgie

Cf. note de Forum Réfugiés de janvier 2009 intitulée « Situation sécuritaire en Géorgie - Actualisation » (N°07/2009).

Ghana

Violences et fraudes lors des élections présidentielles

Le déroulement des élections présidentielles qui ont eu lieu le 7 et 28 décembre 2008 (à l'issue desquelles a été élu John Atta-Mills du Congrès national démocratique-NDC) a été contrôlé par des observateurs du Parlement Panafricain et de l'Union européenne. La Mission d'observateurs européens, bien qu'elle ait déclaré que de manière générale les élections se sont déroulées de manière libre et transparente, a fait état de violences et de perturbations dans certains bureaux de vote. Le second tour a été marqué par des accusations mutuelles de fraude.

Atteintes aux droits de l'Homme

A l'occasion de l'élection du nouveau président, Amnesty International a publié, en janvier 2009, un rapport adressé au nouveau gouvernement visant à pointer les atteintes aux droits de l'Homme auxquels il se doit de remédier. L'organisation revient donc sur la peine de mort ; la détention illégale et les procès inéquitables ; la grave surpopulation dans les prisons et les autres lieux de détention du pays ; la violence contre les femmes; les expulsions forcées; ainsi que les violences collectives.

Sources:

- *Amnesty International, Ghana's new President must commit to human rights, 8 January 2009*
- *Amnesty International, Ghana: A seven point human rights agenda for the new government, 1 January 2009*
- *Integrated Regional Information Networks (IRIN), Ghana: No president-elect yet, 30 December 2008*

Inde

Nouveaux attentats terroristes sanglants

Plus de 170 personnes sont mortes et près de 300 autres ont été blessées dans des attentats perpétrés à Bombay entre le 27 et le 30 novembre 2008. Un groupe d'hommes armés ont pris pour cible des lieux publics et des endroits fréquentés par des touristes tels qu'un hôpital, une gare ferroviaire, un centre communautaire juif, un restaurant et des hôtels. Le niveau de coordination de ces attentats et le fait qu'ils prenaient pour cibles des civils étrangers sont apparus sans précédent. Selon Amnesty International et Human Rights Watch, ces attentats violent les principes les plus fondamentaux du droit international. Ces organisations ont appelé le gouvernement indien à veiller à ce qu'une enquête efficace et transparente soit menée sans délai sur ces événements.

Fin décembre, Amnesty International a condamné les nouvelles dispositions législatives proposées en Inde après les attentats en signalant qu'elles pourraient entraîner des pratiques abusives et violer les traités internationaux relatifs aux droits humains.

Nouvelle répression de défenseurs des droits de l'Homme

Fin novembre 2008, Amnesty International a dénoncé les détentions arbitraires de défenseurs des droits de l'Homme chargés de veiller au bon déroulement des élections dans l'État de Jammu-et-Cachemire. Pervez Imroz, avocat à Srinagar, engagé depuis longtemps dans la défense des droits humains, ainsi que deux autres défenseurs des droits humains – Firdouz Ahmed Sofi et Aijaz Ahmed ont été arrêtés à Bandipura alors qu'ils assistaient, en tant qu'observateurs pour le compte de la Coalition de la société civile du Jammu-et-Cachemire (JKCCS), au déroulement des élections à l'assemblée de l'État de Jammu-et-Cachemire. Ils ont été arrêtés lors de la dispersion à coups de matraque par les forces paramilitaires et des policiers d'une manifestation d'une centaine de personnes, des femmes pour la plupart, qui protestaient contre les élections. Amnesty International s'est dit inquiète du harcèlement subi par les défenseurs des droits humains dans l'État de Jammu-et-Cachemire confronté à un conflit armé avec une guérilla séparatiste dans la vallée du Cachemire depuis 1989.

Recrudescence des attaques meurtrières à l'encontre de journalistes

L'UNESCO, Reporters sans frontières et le Committee to Protect Journalists ont condamné les assassinats de plusieurs journalistes tués en novembre 2008 en Inde. Ces organisations ont demandé aux gouvernements indiens de prendre des mesures pour protéger de manière effective les journalistes.

Jagajit Saikia, correspondant d'un quotidien d'Assam, a été tué par balle le 22 novembre 2008 dans l'Etat d'Assam. Le 26 novembre, Vikas Ranjan, journaliste du quotidien Hindustan, a été tué par balle par trois hommes armés dans l'Etat de Bihar. Reporters sans frontières a précisé que ce journaliste enquêtait avant d'être tué sur des trafics de drogues.

Mauvais traitements et exécutions extrajudiciaires

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a dénoncé en décembre 2008 les mauvais traitements qui ont été infligés à un mineur de 16 ans par les forces de

sécurité aux frontières en octobre 2008. Plusieurs membres des forces de sécurité aux frontières l'ont frappé, giflé et poussé sur tout le corps jusqu'à ce qu'il s'évanouisse.

L'OMCT a également condamné en janvier 2009 l'exécution extrajudiciaire d'un jeune homme de 18 ans par les forces de sécurité aux frontières.

Graves violations persistantes des droits de l'Homme

Dans son dernier rapport annuel de 2009, Human Rights Watch dénonce l'absence de volonté du gouvernement indien concernant l'application de nombreuses lois visant à assurer la protection des droits de l'Homme. L'organisation condamne l'impunité et le déni de justice prévalant massivement dans des cas de violations des droits de l'Homme commises par des forces de sécurité ou en matière de protection des femmes, des enfants, des groupes marginalisés comme les Dalits, les minorités religieuses et les tribus. Human Rights Watch estime que l'absence d'enquête effective et de poursuite des responsables entraînent des abus persistants et massifs. L'organisation fait état des violences qui continuent d'être commises dans les Etats du Jammu, du Cachemire et du Manipur ainsi que du conflit Maoïste qui persiste dans plusieurs Etats de l'Inde centrale. Human Rights Watch souligne que les forces de sécurité, dans leurs opérations contre les groupes armés, se sont rendues responsables en 2008 d'exécutions judiciaires, de détentions et arrestations arbitraires et de mauvais traitements en détention. Quant aux groupes armés, ils se sont également rendus responsables, selon l'organisation, de graves violations des droits de l'Homme à l'encontre de civils.

Sources:

- *Amnesty International, Inde. Des défenseurs des droits humains chargés de veiller au bon déroulement des élections dans l'État de Jammu-et-Cachemire placés en détention arbitraire, 17 novembre 2008*
- *Reporters Without Borders, Journalist investigating drug trafficking gunned down in Bihar state, 27 November 2008*
- *Amnesty International, Nearly 180 killed in Mumbai attacks, 1 December 2008*
- *UN News Service, UNESCO deplures killings of journalists in India, Mexico and Pakistan, 1 December 2008*
- *Committee to Protect Journalists, Journalist shot dead in Bihar, 1 December 2008.*
- *Human Rights Watch, India: Respect Rights in Hunt for Mumbai Conspirators, 2 December 2008.*
- *UN News Service, Head of UNESCO deplures killing of another Indian journalist, 11 December 2008*
- *Amnesty International, Inde : la nouvelle législation antiterroriste proposée pourrait violer les droits humains, 23 décembre 2008*
- *World Organisation Against Torture, Assault and threat of a 16 years old boy by the Border Security Force officers, 7 January 2009*
- *World Organisation Against Torture, Alleged extrajudicial killing. Lack of an effective investigation, 9 January 2009*
- *Human Rights Watch, World Report 2009 - India, 14 January 2009*

Mongolie

Craintes d'impunité pour les responsables d'actes de répression sanglante

En janvier 2009, Amnesty International a appelé le gouvernement mongol à mener une enquête indépendante et impartiale sur l'usage excessif et non nécessaire de la force par la police lors des événements sanglants qui ont eu lieu en juillet 2008 à Oulan-Bator. Dix policiers ont été arrêtés et inculpés de meurtre avec préméditation suite à la mort de cinq personnes lors des émeutes qui ont éclaté le 1er juillet 2008 à Oulan-Bator. Amnesty International a indiqué qu'elle craignait que les auteurs présumés ne soient pas traduits en justice. L'organisation a indiqué que les policiers arrêtés ont été remis en liberté sous caution et que le gouvernement mongol a versé à titre d'indemnisation une somme de 1 million de tughriks (550 euros environ) à chacune des familles des victimes, qui ont également reçu 100 000 tughriks (55 euros environ) d'autres fonds publics. Amnesty International a rappelé qu'aucune indemnisation ne peut se substituer à une enquête sur les faits et à la comparution en justice de leurs auteurs présumés, dans le respect des normes juridiques internationales.

Source: Amnesty International, Are the Mongolian authorities getting away with murder?, 15 January 2009

Sénégal

Répression à l'encontre des homosexuels

Human Rights Watch a dénoncé en janvier 2009 la condamnation à Dakar le 6 janvier de neuf hommes engagés dans des actions de prévention du HIV, accusés d'"actes indécents et contre nature" et de "formation d'association de criminels". Human Rights Watch estime que cette condamnation montre comment les lois contre les comportements homosexuels font du tort aux efforts de prévention du HIV et du SIDA ainsi qu'au travail des défenseurs des droits humains.

Au Sénégal, les défenseurs des droits des personnes exposées au HIV et au SIDA ont signalé que le jugement a semé une grande panique au sein des organisations s'occupant du HIV et du SIDA, particulièrement celles qui travaillent avec des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, ainsi que celles qui travaillent avec d'autres populations marginalisées. Human Rights Watch rapporte que ces neuf hommes ont été arrêtés simplement car ils étaient soupçonnés de comportement homosexuel. Ces hommes ont été placés en détention le 19 décembre 2008 après que plusieurs officiers de police aient fait irruption au domicile d'un travailleur social s'occupant du HIV et les aient arrêtés. Selon des informations recueillies par Human Rights Watch, ces hommes ont été battus lors de leur détention. Ces hommes ont été accusés de violer l'article 319.3 du code pénal sénégalais, qui stipule que "quiconque commet un acte indécent ou contre nature avec une personne de même sexe sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans".

Source: Human Rights Watch, Senegal: Free AIDS Activists, 9 January 2009.